

# GUIDE CIF



Vous avez émis le souhait d'obtenir une réponse d'un professionnel contrôlé exerçant une activité réglementée.

Conformément aux principes de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés nous vous rappelons que la présente collecte d'information ainsi que leur exploitation sont effectuées dans votre intérêt et ont pour finalité de permettre au professionnel de fournir un conseil adapté à votre problématique. La qualité de son travail dépendra étroitement de la véracité, de l'exactitude et de l'exhaustivité de vos réponses à ce questionnaire. Si vous ne souhaitez pas répondre à certaines questions, vous devez savoir que la mission ne pourra pas être dite personnalisée et que les process CIF agréés et contrôlés ne l'appliquent plus. Votre conseiller ne pourra vous fournir qu'une prestation d'information ou de recherche, une mission relevant d'un autre métier réglementé ou de la sphère non financière. Votre conseiller s'est engagé au respect de règles de bonne conduite incluant le secret professionnel et la protection de vos données personnelles. Vous disposerez toujours d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification des informations personnelles détenues par votre conseiller sauf pour celles nécessaires à l'exercice de sa profession, ou imposées par la loi. Il peut être exercé auprès de Monsieur Frédéric Moreau. Vous reconnaissez avoir connaissance des tarifs de votre conseiller, de ses méthodes de travail.

**Cette fiche doit être complétée par le client, préalablement à toute souscription.**

## Information relative à la fourniture du contrat préalablement à sa conclusion

Dans le cadre de notre profession réglementée, certaines dispositions légales sont de savoir qui vous êtes et de connaître l'origine de vos fonds. Ce questionnaire a pour objet d'apprécier l'adéquation de vos projets avec votre situation financière globale, votre expérience et vos objectifs. L'absence de réponse à certaines questions, une durée de placement inférieure à 5 ans, le refus d'une perte en capital et un profil de risque « prudent » n'est pas compatible avec certaines solutions de placements.

M Patrimoine exerce de manière indépendante une activité de placement de contrats d'assurances. Dans le cadre de cette activité, M Patrimoine a conclu des conventions de distribution avec un certain nombre d'assureurs français ou européens.

	Vous		Votre conjoint	
Nom et Prénom				
Date de naissance				
Profession				
Adresse				
Forme légale de l'union	Libre / Pacs / Marié			
Régime Matrimonial				
Vous êtes un professionnel (Finance)	Oui	Non	Oui	Non
<b>Vos enfants</b>				
Nom et Prénom	Date de naissance		A charge	Monsieur/Madame/Commun
<b>Autre personnes à charge</b>				
Nom et Prénom	Date de naissance		A charge	Monsieur/Madame/Commun
<b>Patrimoine Immobilier et Foncier</b>				
	TF	TA	Loyers	Valeur
Résidence principale				
Résidence secondaire				
Immobilier locatif 1				
Immobilier locatif 2				
Immobilier locatif 3				
SCPI/SCI				
Terrain				
<b>Patrimoine Liquidités</b>				
	Date	M.	Mme	
Livrets réglementés				
Compte livret banque				
LDD				
CEL/PEL				
Compte à terme				
Sicav & FCP CT				
Autres				
<b>Total</b>				
<b>Patrimoine Comptes Titres</b>				
	Date	M.	Mme	
OPCVM				
Gestion sous mandat				
PEA				
FCPI, SOFICA				
Autres				
<b>Patrimoine Assurance / Retraite</b>				
	Date	M.	Mme	% en €
Versement libre/unique				
Versement périodique				
PEP - PEA				
Contrats de capitalisation				
Madelin				
Autre retraite-PERP				
Assurance Décès				
Prévoyance				
<b>Patrimoine Professionnel</b>				
	Date	M.	Mme	
Valeur de l'entreprise				
Art 82/83				
Art 39 - IFC				
PEE, PERCO & Dérivés				
Capacité épargne				
Trésorerie				
<b>Patrimoine Défisicalisation et Valeurs Refuges</b>				
	Date	M.	Mme	
Immobilier				
Entreprise				
Divers				

Pratique / Détention des produits d'Epargne et d'Investissement						
Vous	Oui			Non		
	Gestion		Libre	Pilotée	Mandat	
Votre conjoint	Oui			Non		
	Gestion		Libre	Pilotée	Mandat	
Connaissances Juridiques						
Vous	Faible		Moyenne	Bonne		
Votre conjoint	Faible		Moyenne	Bonne		
Aversion au risque						
Vous	Faible		Moyenne	Bonne		
Votre conjoint	Faible		Moyenne	Bonne		
Remarques						
Emprunts						
Banque		Montant	Date début	Date fin	Mensualités	Restant dû
Autres charges						
Type	Montant annuel			Date fin		
TF / IF						
Loyers						
Pensions						
Salaires						
Education Enfant(s)						
Impôts sur le revenu						
Nombre de parts						
ISF						
<b>Total</b>						
Revenus						
Type	Monsieur			Madame		
Salaires						
BIC						
BNC						
BA						
Retraites						
Rente / Pensions						
Fonciers						
Intérêts						
Dividendes						
Autre						
<b>Total</b>						
Taux d'endettement indicatif du foyer						
Revenus			Mensualités	Taux d'endettement		
Capacité d'épargne / d'investissement						
Montant						
Périodicité						
Quote-part du patrimoine						
Objectif du client						
n°1						
n°2						
n°3						

<b>Date :</b>	<b>Signature(s)</b>
---------------	---------------------

# PROFIL DE RISQUE

## Données Personnelles

Nom : ..... Prénom : ..... Date de Naissance : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de Naissance : .....

## Détermination de votre profil

### Quel est votre âge ?

- Inférieur à 45 ans (3pts)
- Entre 45 et 65 ans (2pts)
- Supérieur à 65 ans (1pt)

### Avez-vous déjà investi sur les produits

#### financiers suivants ? (réponse avec choix multiples)

- Livret (1pt)
- Obligation (2pts)
- SCPI (2pts)
- OPCVM / SICAV (2pts)
- Action (3pts)
- Produit structuré (4pts)
- Aucun (0pt)

### Quels sont les objectifs de ce placement ?

(réponse avec choix multiples)

- Percevoir des revenus réguliers (2pts)
- Transmettre un capital à mes proches (3pts)
- Valoriser mon capital sur la durée (4pts)

### Quel est votre horizon de placement ?

- Inférieur à 3 ans (1pt)
- Entre 3 et 6 ans (2pts)
- Entre 6 et 10 ans (3pts)
- Supérieur à 10 ans (4pts)

### Quelle est la part de ce placement dans votre patrimoine ?

- Faible (< 10%) (3pts)
- Moyenne (10 à 30%) (1pt)
- Importante (>30%) (0pt)

### Prise de risque : qu'attendez-vous de ce placement ?

- Aucune prise de risque (0pt)
- Une prise de risque limitée (1pt)
- Une prise de risque modérée (2pts)
- Une prise de risque importante (3pts)

**Total de points :** .....

(Faire la somme des points des 6 questions précédentes).

## Votre profil de risque est le suivant

- Prudent** (4pts - 13pts)

Ce profil de gestion s'adresse aux investisseurs qui recherchent une valorisation du capital à moyen terme tout en acceptant un niveau de risque faible.

- Équilibre** (14pts - 21pts)

Ce profil de gestion s'adresse aux investisseurs qui recherchent une valorisation du capital à moyen terme par le biais d'un juste équilibre entre sécurité et performance. Le niveau de risque est moyen.

- Je déclare ne pas suivre**, pour des raisons qui me sont propres, le conseil formulé ci-dessus par M Patrimoine et opter pour le profil suivant :

- Prudent
- Équilibre
- Dynamique
- Offensif

- Dynamique** (22pts - 28pts)

Ce profil de gestion s'adresse aux investisseurs qui recherchent une valorisation du capital à long terme par une exposition aux marchés actions autour de 60% tout en acceptant un niveau de risque élevé.

- Offensif** (29pts - 34pts)

Ce profil de gestion s'adresse aux investisseurs qui recherchent une valorisation du capital à plus long terme par une exposition aux marchés actions autour de 85%. Le niveau de risque est très élevé.

Date :

Signature (s) :

## Compte rendu de mission

### Le client

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

### M Patrimoine

Nom : Moreau  
Prénom : Frédéric  
Adresse : Bois de la Loge  
16 230 Puyréaux

### Rappel de la demande / Questions posées / Missions confiées / Objectifs

### Rappel de la situation du client

Les éléments ci-dessous sont des minima, il est conseillé de restituer l'ensemble des données patrimoniales disponibles  
Age, revenu, nombre d'enfants et âge, situation matrimoniale, résidence fiscale, ....Autres éléments ayant déterminé le conseil délivré.

### Analyse de la situation

### Réponse aux questions posées

Le conseiller doit reprendre les questions une à une et vérifier qu'elles ont reçu une réponse.  
Les réponses doivent être :

- Claires
- Suffisantes
- Compréhensibles par le client

### Facturation et mode de Paiement

#### Type de facturation

- Forfaitaire
- Commissionnement

#### Montant de la facturation

HT :  
TVA :  
TTC :

### Date et signature

#### Le client

Date :  
Signature :

#### Le conseiller

Date :  
Signature :

## Synthèse

Il est précisé que M Patrimoine n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances. Compte tenu des éléments que vous avez exprimés et de vos exigences, M Patrimoine a analysé un nombre suffisant de contrats d'assurance vie, Madelin, PERP, prévoyance ou de capitalisation, offerts sur le marché :

M Patrimoine a sélectionné le contrat qui lui semble le plus adapté à votre situation personnelle et à vos besoins pour les raisons suivantes :

### Contrat d'assurance vie, Madelin, PERP, prévoyance ou de capitalisation sélectionné :

.....  
.....

### Motivation du choix de ce contrat (énumérer les principales raisons qui motivent le conseil fourni, étant entendu que ces précisions sont adaptées à la complexité du contrat d'assurance proposé, et indiquer les principales caractéristiques du contrat)

.....  
.....  
.....

Une fois que M Patrimoine aura mené à bien la mission qui lui est confiée au titre des présentes, le client exercera, seul et en connaissance de cause, le choix du contrat d'assurance qu'il aura décidé de souscrire. Vous reconnaissez avoir reçu les documents réglementaires des OPCVM proposés. D'autre part, ces documents sont disponibles sur le site internet de l'**Autorité des Marchés Financiers** ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que sur le site internet de la société de gestion concernée. L'investissement en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni protection.

Fait en double exemplaire sur 4 pages, à

le        /        /

Signature(s) du/des souscripteur(s) :  
Précédée(s) de la mention « *lu et approuvé* »

Nom et Prénom de l'intermédiaire :  
Signature et cachet :

Par ailleurs, le client est dès à présent informé qu'en cas de souscription d'un contrat d'assurances, les données personnelles le concernant seront enregistrées pour les besoins de la souscription et de la gestion de son contrat. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, le client disposera d'un droit d'accès de rectification, de modification ou de suppression de ses données personnelles. Le client, M Patrimoine, s'engage à garder confidentielles toutes les

informations données et échangées à l'occasion des présentes à l'exclusion de celles que M Patrimoine, doit communiquer aux assureurs, réassureurs, experts ou à l'occasion du respect de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

# RTO

## CONVENTION DE RECEPTION-TRANSMISSION D'ORDRES AVENANT A LA LETTRE DE MISSION CIF

### Entre

M. / Mme :

Adresse :

Ci-après dénommé le Client  
D'une part,

### Et

Le cabinet Frédéric Moreau - M Patrimoine - domicilié à Bois de la Loge, 16230 Puyréaux, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême sous le n° 503 886 616, agréé en qualité de Conseiller en Investissements Financiers par l'ANACOFI-CIF (Association Nationale des Conseillers Financiers-mention CIF) sous le numéro d'agrément n° E004180.

Ci-après dénommé le prestataire  
D'autre part

### Article 1 : Préambule

Il est convenu que la présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par les articles 541-1 II du Code Monétaire et Financier et 325-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le prestataire CIF, est habilité à exercer une mission de réception transmission d'ordres dans les conditions et limites légales et réglementaires. Le client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le prestataire ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

### Article 2 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire pourra fournir au client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation sera impérativement accessoire à une prestation de conseil préalable ; elle ne devra s'exercer que pour permettre de recueillir un ordre résultant d'un conseil prodigué. L'activité de RTO, telle que susceptible d'être exercée, ne pourra porter que sur des parts d'OPC (OPCVM, SICAV, SCPI). Le client s'engage à informer le prestataire de toute modification de son statut susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

### Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

Le client devra adresser ses ordres en indiquant son identité et son numéro de compte ouvert par écrit exclusivement au prestataire (courrier, télécopie, mail). Le prestataire se réserve la possibilité de demander au client confirmation de l'ordre émis. Le prestataire horodatera l'ordre dès sa réception. L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

### Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le client et en tout état de cause dans les 48 heures de celle-ci, le prestataire transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte. Le prestataire ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission de sorte que sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Le client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- si les conditions de marché le permettent,
- s'il satisfait à toutes les conditions légales et réglementaires et contractuelles applicables.

Paraphe(s) :

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté pour quelque raison que ce soit, le prestataire en informe son client dans les meilleurs délais par courrier, fax ou téléphone (dans ce dernier cas l'information sera confirmée par courrier). L'ordre qui n'a pas pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

#### Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

L'établissement teneur de compte transmettra au client un avis d'opéré dans les meilleurs délais.  
Le prestataire informe également son client dans un délai de 48 heures à compter de leur exécution, des ordres réalisés, par courrier, télécopie ou téléphone (dans ce dernier cas l'information sera confirmée par courrier). En cas de contestation d'exécution d'un ordre, la contestation formulée par écrit et motivée doit être adressée à l'établissement et au prestataire dans le délai de 8 jours suivant la réception par le client de l'avis d'opéré.

#### Article 6 : Obligations du prestataire

Le prestataire agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte. Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

#### Article 7 : Obligations du client

Le client s'engage à observer les réglementations qui lui sont applicables.  
Le client informera le prestataire de :

- tout événement modifiant sa capacité à agir
- de tout événement pouvant substantiellement affecter sa capacité financière

#### Article 8 : Rémunération

Le client ne subira aucune surfacturation du fait de passer ses ordres via le prestataire.

#### Article 9 : Condition de résiliation de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le client avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre. Dans la mesure où le client demande la résiliation de la présente convention, il en informe Simultanément l'établissement teneur du compte.

#### Article 10 : Litige

En cas de litige s'élevant en relation avec l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'obligent à recourir au Médiateur de l'Entreprise, à celui de l'Anacofi-CIF ou de l'AMF préalablement à toute démarche contentieuse. Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de médiation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal (préciser lequel) auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

#### Article 11 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français.

## Fait en 2 exemplaires.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Le(s) client(s)